



**CENTRE D'EXCELLENCE RÉGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

Appel à candidature Programme de Recherche Doctorale en Sciences Aviaires

1. Introduction

L'aviculture contribue aujourd'hui de façon significative à la sécurité alimentaire en générant des revenus, de la nourriture en quantité et en qualité, des fertilisants et en contribuant au PIB. En plus, les produits à base de volaille forment un constituant important du régime alimentaire humain et sont consommés dans le monde entier sans interdits religieux. Le développement de la filière avicole pourrait largement et assez rapidement combler l'apport en protéines animales nécessaires aux populations d'Afrique sub-saharienne, plus particulièrement d'Afrique de l'ouest très déficitaire. Ainsi, la mise en place du Centre d'Excellence Régional des Sciences Aviaires (CERSA) permettra le renforcement des capacités des acteurs pour le développement et l'amélioration de la filière avicole en Afrique Sub-saharienne. La formation et l'éducation de scientifiques/experts/techniciens opérées dans le cadre du CERSA déboucheront sur des produits avicoles de qualité, et permettront d'accroître les rendements de production avicole ainsi que leur durabilité.

Les objectifs spécifiques du Centre s'articulent autour de l'excellence scientifique, de la promotion et le développement de la filière avicole. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs activités relatives à la formation, à la recherche, au renforcement de capacités et à la valorisation des résultats seront exécutées.

Dans le cadre de l'excellence de l'enseignement et la formation, un programme régional de Master décliné en cinq spécialités (*Productions avicoles ; Technologies alimentaires ; Biotechnologie ; Sécurité sanitaire ; Socioéconomie*) sera mis en œuvre. L'enseignement sera soutenu par la recherche dont les thématiques sont fortement impulsées par la demande. Pour ce faire, les sujets de recherche ainsi que les stages des étudiants seront relatifs aux problèmes rencontrés par le secteur privé dans la sous-région. Par ailleurs, des formations professionnelles de courte durée (*modulaire ou non, à la carte/demande*) seront organisées pour le renforcement des entreprises avicoles. Des méthodes pédagogiques novatrices seront proposées, basées sur la formation par la recherche, la subvention à l'entrepreneuriat et la subvention à la recherche et au développement.

L'Université de Lomé dispose d'un cadre idéal pour la mise à niveau en anglais ou en français et d'un cadre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des étudiants étrangers. Ces infrastructures seront mises à contribution pour les activités du CERSA. Pour les étudiants anglophones inscrits dans le programme du CERSA, l'opportunité leur est donnée de s'inscrire à des cours spécifiques de français. Le centre des œuvres universitaires de Lomé (COUL) offre également un cadre permettant le logement et la restauration des étudiants sur le campus universitaire. Aussi, un cadre de partenariat est noué avec le COUL pour la mise à disposition des étudiants

étrangers/régionaux, des logements et des services d'assistance sociale afin de faciliter leur insertion dans le milieu étudiant togolais.

Fort de ces éléments, la formation doctorale Internationale/Régionale en sciences aviaires de l'Université de Lomé, mis en œuvre conjointement avec des universités partenaires (aux niveaux national, régional et international) vise à offrir aux étudiants méritants un environnement intégré d'apprentissage à l'intérieur duquel ils vont acquérir des aptitudes professionnelles et scientifiques. Les diplômés de cette formation peuvent servir de catalyseurs pour le développement de la filière avicole dans leur pays respectif, voire renforcer les équipes de recherches embryonnaires pour le développement à terme d'un centre de compétence au sein des universités partenaires au CERSA.

2. Conditions d'admission / critères d'éligibilité

2.1 Pour les candidats détenteur du diplôme de l'université de Lomé :

L'entrée au programme International/Régional de **Doctorat** en Sciences Aviaires est soumise aux critères suivants :

- Etre détenteur d'un Diplôme d'étude approfondie (DEA), un Master en biologie et physiologie animales, en sciences animales, agroéconomie, procédés de transformation et sécurité sanitaire des produits d'origine animale ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une moyenne générale d'au moins 12,00 avec la mention Assez-bien en Master ;
- Avoir au moins un niveau intermédiaire en anglais ;
- Une lettre de motivation de deux pages sur le background et champs d'intérêt. Le candidat doit aussi fournir 3 lettres de recommandation dont celle de son directeur de mémoire de Master / DEA ;
- Le candidat devra soumettre une version PDF du résumé de son mémoire de Master / DEA ;
- ***Le postulant ne devrait pas être en cours de formation doctorale dans un autre programme.***

Il devra fournir également les documents suivants : (i) copie officielle de tous les diplômes (à partir du Baccalauréat ou son équivalent) et leurs relevés de notes ; (ii) un curriculum vitae détaillé ; (iii) une version électronique et copie dure du projet de recherche.

2.2 Pour les candidats détenteurs de diplôme autre que celui de l'Université de Lomé

L'entrée au programme International/Régional de **Doctorat** en Sciences Aviaires est soumise aux critères suivants :

- Etre détenteur d'un Diplôme d'étude approfondie (DEA), un Master en biologie et physiologie animales, en sciences animales, agroéconomie, procédés de transformation et sécurité sanitaire des produits d'origine animale ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une moyenne générale d'au moins 12,00 avec la mention Assez-bien ;
- Avoir au moins un niveau intermédiaire en anglais ;
- Une lettre de motivation de deux pages sur son background et champs d'intérêt. Il doit aussi fournir 3 lettres de recommandation dont celle de son directeur de mémoire de Master ;
- Le candidat devra soumettre une version PDF du résumé de son mémoire de Master ;

- Une attestation d'homologation de diplôme dont les procédures sont à consulter le site de l'Université de Lomé : 1) Procédure : <https://drive.google.com/file/d/12n5VHfn9BUcO63OnrgdyxDHThwzVow-E/view> et 2) Formulaire de demande d'homologation : <https://drive.google.com/file/d/1LSphkJXnX4B5WB0-jnSQCqswKdkWAs4y/view>
- **Le postulant ne devrait pas être en cours de formation doctorale dans un autre programme.**

Il devra fournir également les documents suivants : (i) copie officielle de tous les diplômes (à partir du Baccalauréat ou son équivalent) et leurs relevés de notes ; (ii) un curriculum vitae détaillé ; (iii) une version électronique et copie dure du projet de recherche.

Les candidats féminins sont vivement encouragés à postuler ; des aménagements particuliers seront considérés pour faciliter leur séjour dans le programme.

3. Connaissances en langues

Le programme de formation du CERSA est un programme dual, ce de part le profil des enseignants impliqués dans l'excellence de l'enseignement mais avec une dominance du français comme langue de travail. Pour ce faire tous les candidats doivent avoir un niveau intermédiaire en anglais pour les candidats francophones, et un niveau intermédiaire en français pour les anglophones.

Pour les candidats des pays anglophones, des cours de français seront offerts pendant qu'ils sont au CERSA. Il en est de même des étudiants des pays francophones désireux d'améliorer leur niveau d'anglais de suivre de cours similaires grâce à un cadre de collaboration établi avec des structures agréées de la place.

4. Aperçu du programme

Le temps requis pour la formation doctorale en Sciences Aviaires est 6 semestres ou 3 ans. Le contenu de la formation présentielle se déroulera en 2 semestres. Les 4 derniers semestres sont réservés aux activités de recherche, à la rédaction et à la soutenance de la thèse de doctorat.

5. Dépôt de candidature et contact

Les candidats peuvent soumettre leur demande directement au CERSA par courrier au cersa.univ.lome@gmail.com avec cc au floradelali@gmail.com . Une copie du dossier devra être soumise après notification par le candidat sélectionné au secrétariat du CERSA. **La date limite de dépôt de candidature pour l'année académique 2019-2020 est fixée au 30 avril 2019 à 17h 00.**

Lomé, le 14 MARS 2019

Le Président de l'Université de Lomé



Professeur Dodzi Komla KOKOROKO